

Département
du NORD
-:-:-
Arrondissement
D'AVESNES/HELPE
-:-:-
Canton
D'Aulnoye-Aymeries
-:-:-

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LEVAL

PROCES VERBAL SOMMAIRE DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 DECEMBRE 2017

Etaient présents : THURETTE J. GASTOUT D., GASNOT JM, POUILLY Ch., MERLANT JY, GLASSE G, TRANCART S, CARPENTIER J, DUBREUCQ A. GUYOT A, GARRIGOS M LAJOIE C. DHAUSSY M

Etaient excusés : PAMART M donne procuration à Mme POUILLY CH
SOUFFLET A donne procuration à THURETTE J

Absents : KUBIESA D, MOLLET P, CAURETTE E, HOTTELET F,

Avant de débiter le Conseil Municipal Monsieur le Maire laisse la parole à M GASTOUT D Pour exposer l'avancement de la mise en place du Conseil Municipal d'enfant. Ce dernier sera bientôt opérationnel.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la démission de Mme ELIAS Mathilde de son poste de Conseillère. Monsieur Marcel GARRIGOS suivant sur la liste a accepté de faire partie du Conseiller. Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue.

I/ APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le Procès-verbal du conseil précédent est approuvé

II / DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier le budget de la manière suivante afin d'ajuster au mieux le budget 2017.

Imputation	Budget précédent	Modification	Nouveau budget
022. D- RF	100 005.95 €	-20 000,00 €	80 005.95 €
60612. D- RF	65 000 ,00 €	7 000.00 €	72 000,00 €
6232. D- RF	41 000.00 €	3 000,00 €	44 000,00 €
6411. D- RF	450 000.00 €	5 000,00 €	455 000.00€
6413 D- RF	36 000.00 €	5 000,00 €	41 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité les Modifications budgétaires présentées ci-dessus.

III INDEMNITE DU COMPTABLE

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de voter l'indemnité 2017 de Conseil au comptable Mme Isabelle DANCOISNE.

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir allouer le taux de 100%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire et vote un taux de 100 % aux indemnités allouées à Mme Isabelle DANCOISNE Trésorier de BERLAIMONT

IV / SUBVENTION AUX ŒUVRES CARITATIVES

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance des demandes de subventions exceptionnelles pour l'année 2017,

Après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les subventions suivantes de :

- **200 €** (deux cents Euros) à *l'association pour le don de Sang **bénévole** Aulnoye-Aymeries*
- **100 €** (cents Euros) à *la Cimade de Maubeuge*
- **200 €** (cents cinquante Euros) *au RASED Avesnes-Aulnoye-Aymeries*
- **200 €** (deux cents Euros) *au Secours Populaire Français Lille*
- **200 €** (deux cents Euros) *Restaurants du cœur Sambre avesnois*

Demande aux autorités de tutelle administrative de bien vouloir approuver la présente délibération.

V TARIFS DES LOCATIONS DE SALLES EN 2018

Voir annexe jointe

VI NOUVEAUX STATUTS DE LA CAMVS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée,

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-20 et L.5216-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mai 2013 portant création de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre issue de la fusion de l'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre, de la Communauté de Communes frontalière Nord-Est Avesnois, de la Communauté de Communes Nord-Maubeuge, de la Communauté de Communes Sambre Avesnois et du SIVU pour la requalification de la Friche industrielle CLECIM ;

Vu l'arrêté préfectoral du 09 août 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2016 portant adhésion de la commune de Noyelles-sur-Sambre à la communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre suite à son retrait de la communauté de communes du Cœur de l'Avesnois ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 juillet 2017 portant restitution aux communes membres de la compétence facultative « aménagement, entretien et désenvasement des cours d'eau non domaniaux incluant les études, les travaux et l'entretien » et étendant ses compétences obligatoires à la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) en y adjoignant la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols » ;

Considérant que depuis la dernière édicition de ses statuts par arrêté préfectoral, la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, a profondément modifié les compétences de la CAMVS et a incité les communes à lui transférer de nouvelles compétences facultatives en matière de tourisme ;

Il convient désormais que les statuts de la CAMVS soient mis à jour de ces modifications successives, telles que notamment le transfert des compétences dites « GEMAPI », le nouveau caractère obligatoire de la compétence en matière d'accueil des gens du voyage ou de la compétence collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés.

Par conséquent, il est proposé d'approuver les projets de statuts de la CAMVS ci-joints, à soumettre au représentant de l'Etat.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

Approuve les projets de statuts de la CAMVS annexés à la présente délibération.

VII Convention de mise à disposition temporaire de candélabres et autres supports d'éclairage public dans le cadre des illuminations des fêtes de fin d'année.

Monsieur Le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de l'autoriser à signer une convention de mise à disposition temporaire de candélabres et autres supports d'éclairage public dans le cadre des illuminations des fêtes de fin d'année.

Après lecture faite,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire
A signer la convention de mise à disposition temporaire de candélabres et autres supports
d'éclairage public dans le cadre des illuminations des fêtes de fin d'année.

VIII Une convention cadre financière tripartite relative à la gestion des déchets dans les lotissements

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de l'autoriser à signer une convention
cadre financière tripartite relative à la gestion des déchets dans les lotissements

Après lecture faite,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire
A signer la convention cadre financière tripartite relative à la gestion des déchets dans les
lotissements

IX Une convention tripartite entre la CAMVS, le bailleur et la commune pour l'entretien des abords des colonnes enterrées, semi-enterrées ou aériennes

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de l'autoriser à signer une convention
tripartite entre la CAMVS, le bailleur et la commune pour l'entretien des abords des colonnes
enterrées, semi-enterrées ou aériennes

Après lecture faite,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire
A signer la convention tripartite entre la CAMVS, le bailleur et la commune pour l'entretien
des abords des colonnes enterrées, semi-enterrées ou aériennes

X Vente du 3 rue du Monceau

Monsieur Le Maire informe le conseil qu'il a reçu trois offres d'achat pour le 3 rue du Monceau.
Une de 28000 € une autre de 32000 € et une dernière de 38000 €.

Monsieur le Maire rappelle que les services des domaines ont estimé ce logement à 40 000 €.

Monsieur le Maire propose :

- de déclasser la parcelle AK 309 du domaine public communal.
- de céder pour 38 000 € l'habitation 3 rue du Monceau à LEVAL

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition et autorise
Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette vente.

XI DIVERS

1/ Mme Christelle Pouilly informe le Conseil Municipal de l'évolution de la création « la ruche qui dit oui ». Déjà de nombreux producteurs se sont manifestés et viendront rejoindre ce réseau. L'activité sera prête début février.

2/ Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une porte ouverte sera effectué par PROMOCIL le 16 et 17 février prochain.

3/ Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a obtenu le renouvellement d'un contrat aidé sur deux demandés.

4/ Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un départ en retraite dans le personnel Municipal aura lieu en Mars et un autre est prévu en septembre.

5/ Monsieur Gasnot informe le Conseil Municipal qu'une grande course cycliste aura lieu cette année, Le championnat de France UFOLEP qui attirera de nombreux coureurs et de visiteurs. Cette course aura lieu le 15 et 16 septembre.

6/ Monsieur le Maire remercie l'association APE pour sont investissement auprès des élèves.

7 / Monsieur Julien Carpentier indique la dangerosité des travaux effectués rue Marcel Ringeval et leur durée dans le temps.

8/ Monsieur Jean Yves Merlant informe le Conseil que l'ensemble des Mairies ayant des enfants scolarisés dans notre groupe scolaire ont été destinataires de la convention de participation financière. Un retour de leur part est attendu et l'accord des Conseils Municipaux est obligatoire.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur Le Maire clôt la séance à 19h30.